



— LfiSV —
LYCÉE FRANÇAIS
INTERNATIONAL
SIMONE VEIL

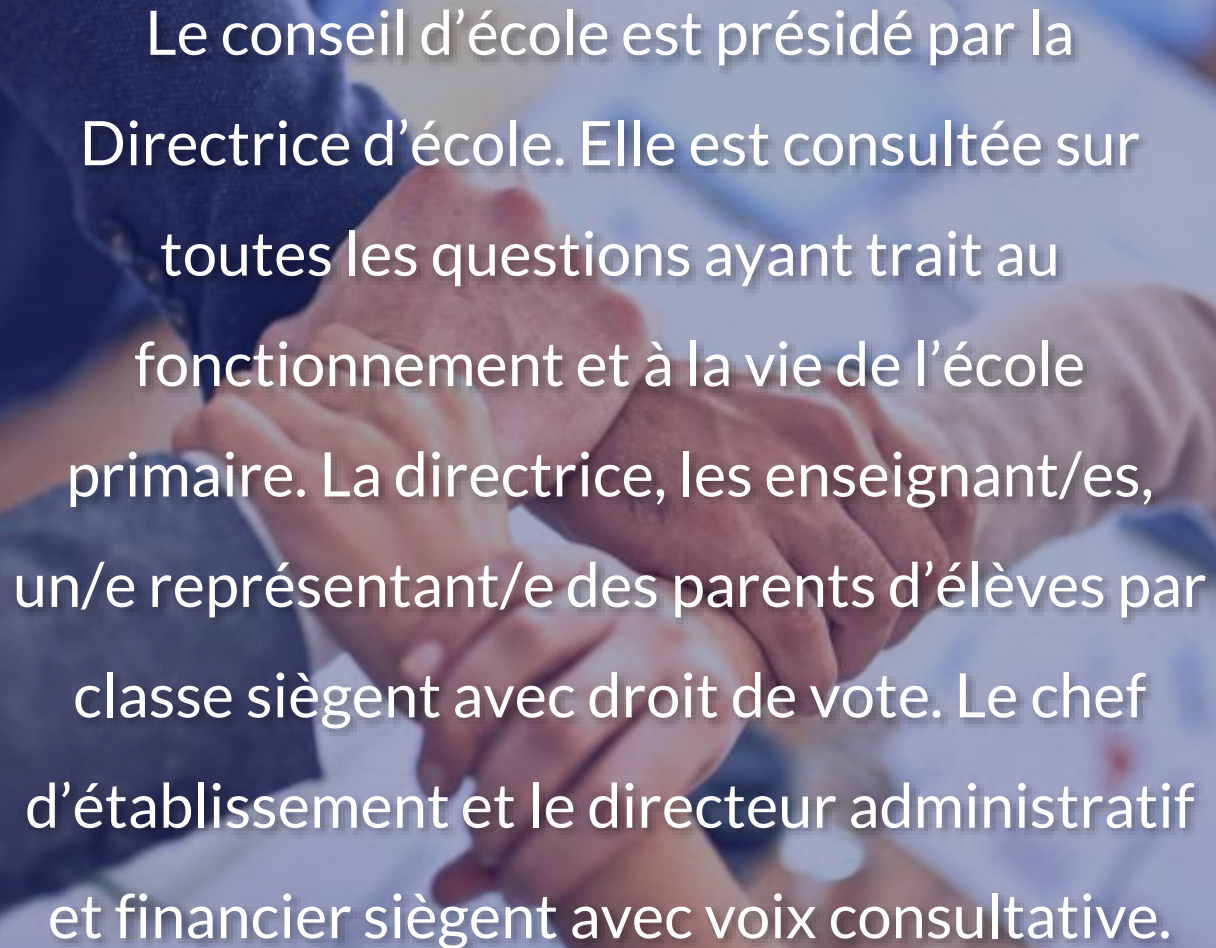


aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

CONSEIL D'ÉCOLE

PARENTS DÉLÉGUÉS

Guide



Le conseil d'école est présidé par la Directrice d'école. Elle est consultée sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école primaire. La directrice, les enseignant/es, un/e représentant/e des parents d'élèves par classe siègent avec droit de vote. Le chef d'établissement et le directeur administratif et financier siègent avec voix consultative.

Les conseils d'écoles ont été créés par un décret de 1990, dans le cadre de la loi d'orientation sur l'éducation de 1989, abrogé par le décret n° 2008-263 du 14 mars 2008 et intégré au code de l'éducation à l'article D411-1.

Ils permettent d'institutionnaliser une réunion périodique entre tous les acteurs et actrices de l'école (enseignant/es, parents d'élèves, intervenant/es...).

Les représentant/es de parents d'élèves participent aux conseils d'écoles dans le premier degré et aux conseils d'établissement, dans le second degré.

Ce ne sont pas des personnes qui contrôlent et revendiquent, mais plutôt des médiateurs et médiatrices, qui créent un climat de confiance, favorisent la communication et instaurent des liens entre l'ensemble des parents et l'équipe éducative.

Il est important que chaque parent soit au fait de l'existence et du rôle de ces représentant/es.

Vous pouvez faire appel à n'importe quel parent élu, indépendamment de la classe pour laquelle il/elle s'est présenté/e.

Certaines situations familiales ou personnelles ne peuvent pas être débattues en conseil d'école mais en particulier avec l'enseignant/e et/ou la direction.



À quoi s'engagent les parents délégués ?

Les parents délégués ont un double rôle :

Transmettre au conseil d'école toutes remarques que les parents désirent formuler concernant le fonctionnement des classes ou de l'établissement.

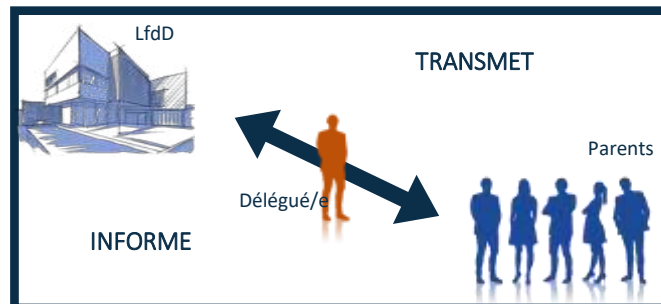
Informers, par un compte-rendu distribué aux parents, des délibérations et conclusions du conseil d'école.

Les parents délégués s'engagent à :

- travailler en lien avec la direction de l'école,
- assurer leur mission pour toute la durée de l'année scolaire,
- être disponible,
- se montrer bienveillants à l'égard des personnes et des situations,
- être des vecteurs de cohésion pour la communauté éducative.

Les parents délégués participent 3 fois par an au conseil d'école ainsi qu'à leurs réunions préparatoires.

Avant chaque réunion les délégués prennent l'avis des parents d'élèves.



Les attributions du conseil

Le conseil d'école donne tout avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école et notamment sur :

- les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs d'enseignement,
- les conditions de bonne intégration d'enfants à besoins éducatifs particuliers,
- les activités périscolaires,
- la restauration scolaire (cantine),
- l'hygiène scolaire,
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

Il statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école - en fonction de ces éléments, adopte le projet d'école.

Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.

La directrice du primaire informe également le conseil d'école sur :

- les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers,
- l'organisation des aides spécialisées.



VOTER C'EST VOUS IMPLIQUER

Les parents sont des membres à part entière de la communauté éducative.

Les parents d'élèves peuvent être pleinement associés à la vie de l'école et de l'établissement scolaire notamment en participant, par leurs représentants, aux conseils d'école et aux différentes instances des établissements scolaires.

Vos contacts :

Directrice du primaire Mme Chardon

Assistante de direction : Mme Maïri

Tel : +49 211 610 795 10

Email : sekretariat@lfdd.de

NOS PARENTS DÉLÉGUÉS



Pour toute correspondance avec les parents délégués, merci d'utiliser l'adresse suivante :

delegues1d@lfisv.de

NOMS	CYCLES REPRÉSENTÉS	STATUT	LANGUES PARLÉES
Mme. BOONSTRA	CYCLE 2	TITULAIRE	EN, DE
Mme. DJAHANGIR	CYCLE 2	TITULAIRE	FR, EN
Mme. GHERGHE	CYCLE 2	TITULAIRE	FR, EN, RO
M. GIRARDET	CYCLE 2	TITULAIRE	FR, EN
M. KAMENI	CYCLE 2	TITULAIRE	FR, EN, DE
Mme. KUNTE	CYCLE 1	TITULAIRE	FR, DE, EN
Mme. MAHROUK	CYCLE 2	TITULAIRE	FR, Arabe, EN
Mme. MARCOVICI	CYCLE 2	TITULAIRE	FR, DE, EN
Mme. NASFI	CYCLE 2	TITULAIRE	FR, EN, DE
Mme. TRIEBEL-PELLETIER	CYCLE 2	TITULAIRE	FR, EN, DE
Mme. TYAN-GROß	CYCLE 1	TITULAIRE	FR, DE, EN, Arabe
Mme. UYKIZ	CYCLE 2	TITULAIRE	FR, EN, DE, Turc
M. VENANCIO	CYCLE 2	TITULAIRE	FR, EN, DE
Mme. VITORGE	CYCLE 3	TITULAIRE	FR, EN, ES, DE
Mme. WADDELL	CYCLE 3	TITULAIRE	EN, FR

2 représentants du cycle 1 pour 4 classes (PS/MS/GS)

11 représentants du cycle 2 pour 7 classes (CP/CE1/CE2)

2 représentants du cycle 3 pour 4 classes (CM1/CM2)

CYCLE 1 | Maternelle

CYCLE 3 | CM1- CM2

TROMBINOSCOPE



Mme Sarah KUNTE



Mme Hala TYAN-GROß



Mme Claire VITORGE



Mme Anne WADDELL

CYCLE 2 | CP – CE1 – CE2



Mme Hilja BOONSTRA



Mme Liliane DJAHANGIR



Mme Luminita GHERGHE



M Gabriel GIRARDET



M Arnaud KAMENI



Mme Samiha MAHROUK



Mme Clémentine MARCOVICI



Mme Miriam NASFI



Mme Céline TRIEBEL-PELLETIER



Mme Rezzan UYKIZ



M Jose VENANCIO